AB2L
Société à responsabilité limitée au capital social de 35 000 €
2 rue Molière 38000 GRENOBLE
RCS GRENOBLE - 830 979 415

(ci-après « la Société »)

PROCES-VERBAL DE LA GERANCE CONSTATANT LA LEVEE DES CONDITIONS SUSPENSIVES PREVUES A L'ACTE EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2025

Suivant acte du 19 septembre 2025, établi sous les conditions suspensives suivantes :

- non-opposition des créanciers au projet de réduction de capital, conformément à l'article L.223-34 et R.223-34 du Code de Commerce dans le délai d'un mois à compter du dépôt au greffe du présent acte,

- obtention d'un prêt bancaire d'un montant de 29 000 €, et déblocage des fonds consécutifs à l'obtention de ce prêt bancaire,

il a été décidé par l'unanimité des associés du rachat par la gérance pour le compte de la société des 1 750 parts sociales détenues par Madame Blandine TORRENT, numérotées 1 à 1 750, et de l'annulation de ces parts entrainant une réduction du capital d'un montant de 17 500 €, pour le porter à la somme de 17 500 €.

Cet acte a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble, le 22 septembre 20255, tel que ceci résulte du document établi par le greffier qui demeurera annexé au présent Procès-Verbal.

La gérance certifie et atteste qu'une opposition des créanciers n'a été signifié à l'expiration du délai légal d'un mois.

En conséquence la gérance constate l'annulation des 1 750 parts en question et la réduction du capital de la société d'un montant de 17 500 €, pour le porter à la somme de 17 500 €.

La gérance prend acte de la démission de Madame Blandine TORRENT de ses fonctions de gérant à compter de ce jour, celle-ci étant dispensée du préavis prévu aux statuts de la Société.

La Gérance donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, copies ou extraits du présent acte pour accomplir toutes formalités de droit.

Fait à Grenoble, le 4 novembre 2025, pour valoir et servir ce que de droit.

Le présent procès-verbal est signé électroniquement avec la solution ADOBE SIGN, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

AC

AC BT

Madame Blandine TORRENT	*Bon pour démission des fonctions de gérant* Blandine Torrent (4 nov. 2025 13:04:06 GMT+1)
Madame Alexandra COUDURIER	 COUDURIER (4 nov. 2025 10:52:16 GMT+1)

Expéditeur :
Greffe du Tribunal de Commerce
PL Firmin Gautier - CS 90150
38019 GRENOBLE Cedex 1

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE GRENOBLE

Références :	D2526501079 / A2025/011437
Interlocuteur :	Delphine GESA
Dossier :	2017B01393 / 830 979 415 RCS Grenoble **AB2L**
Vos références :	AB2L

2017B01393 / 830 979 415
LEXIC AVOCATS
105 cours Berriat
38000 GRENOBLE

CERTIFICAT DE DEPOT D'ACTES

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir reçu le 22/09/2025 et avoir procédé le 23/09/2025 à leur dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés de la société de :

AB2L - Société à responsabilité limitée
2 Rue Molière
38000 GRENOBLE

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
Décision des associés du 19/09/2025 (1 exemplaire(s))
Concernant les évènements RCS suivants :
Réduction du capital

Fait à Grenoble, le 23/09/2025

Le Greffier

